Image not found or type unknown

Annonce sur Airbnb toujours validé par ancien propriétaire

Par **Gil44**, le **22/09/2023** à **09:56**

Bonjour,

je reviens vers vous car j'ai des précisions. J'ai bien compris que ma fille ne peut utiliser des photos d'un tiers sans son accord.

Par contre l'ancienne propriétaire utilise les photos du bien (ce sont surtout des photos intérieures) sur le site Airbnb car elle n'a pas retiré ses deux annonces ni soldé son compte.

Pour une maison qui ne lui appartient plus je trouve cette situation anormale. Je veux bien qu'un photographe utilise un plan qu'il a pris de l'extérieur mais là il s'agit des deux chambres, cuisine, sdb etc en tout une dizaine de photos. N'y a t'il pas violation de l'intimité ou violation du bien d'autri ou voyeurisme

Par **janus2fr**, le **22/09/2023** à **11:34**

Bonjour,

J'ai du mal à vous suivre...

Dans l'autre sujet, vous dites que votre fille a mis son annonce sur la plateforme avec ces mêmes photos et maintenant, vous parlez de violation de l'intimité parce que l'ancien propriétaire a laissé ces mêmes photos sur la plateforme ???

Le problème est surtout le risque d'escroquerie si l'ancien propriétaire continue de louer à son compte des logements qui ne lui appartiennet plus...

Par **Gil44**, le **22/09/2023** à **11:42**

Bonjour
Oui c’est bien cela l’ancien propriétaire a laissé l’annonce sur Airbnb avec toutes les photos mais il n’y a pas d’escroquerie car sur son annonce le logement est occupé jusqu’à une date indéterminée. Cependant nous soupçonnons cette personne d’en profiter pour se faire de la

publicité car elle avait des commentaires favorables et d’autres biens en location sur la même station balnéaire.
Il n’empêche que ma fille voit les photos d’un intérieur de sa maison sur une annonce tierce ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés